Appel à projets « Interdisciplinarité »

Rappel des principes de l’appel à projets « Interdisciplinarité » :

La plupart des avancées les plus significatives de la connaissance se font à l'interface de plusieurs disciplines. Dans la mesure où l’université d’Aix-Marseille et ses partenaires couvrent l'ensemble des champs disciplinaires, comme l’illustrent les cinq axes thématiques prioritaires d’A*MIDEX, l’Initiative d’Excellence constitue un terrain particulièrement propice à l’émergence de projets interdisciplinaires. La démonstration en a d'ailleurs été faite au travers de la dynamique suscitée par le programme Investissements d’Avenir, notamment via les projets soumis en réponse aux appels à projets Labex.

Définition de l'interdisciplinarité :
La recherche interdisciplinaire est nécessaire pour résoudre des questions pour lesquelles les réponses apportées par une seule discipline sont manifestement incomplètes. Cependant, nombre de projets de recherche qui impliquent des scientifiques issus de disciplines différentes, ne sont pas pour autant interdisciplinaires. Il y a une différence entre multidisciplinarité et interdisciplinarité.
Dans le cadre d’une recherche interdisciplinaire, les idées et méthodologies des différentes disciplines scientifiques sont intégrées et utilisées pour résoudre une problématique de recherche commune dans une démarche de recherche elle aussi commune.
A l’opposé, dans le cadre d’une démarche multidisciplinaire, des problématiques de recherche proches sont abordées par différentes disciplines. Les interactions entre les différents spécialistes peuvent être plus ou moins importantes, mais on ne constate pas d’intégration réelle entre les différentes disciplines impliquées.
Une autre différence à noter entre multidisciplinarité et interdisciplinarité concerne l’impact qu’elles génèrent sur les champs disciplinaires. Dans le cadre d’une collaboration multidisciplinaire, les chercheurs des différentes disciplines travaillent à la résolution d’un problème commun puis se séparent une fois leur tâche accomplie. Au contraire de la collaboration interdisciplinaire qui a le potentiel pour créer de nouveaux champs ou disciplines de recherche[1].

Au regard de cette distinction, soutenir l'interdisciplinarité est un élément indispensable à une politique de recherche scientifique de pointe et ces projets scientifiques innovants doivent pouvoir être accompagnés, car leurs résultats peuvent avoir un impact majeur, tant

[1] Voir par exemple : Thinking across disciplines, 2008, DEA/Danmarks Erhvervsforsknings Akademi

fondamental qu'appliqué. Or, compte tenu des incertitudes liées à leur nouveauté, ce type de projet peine souvent à trouver les financements nécessaires à sa mise en œuvre dans le cadre d’appels à projets nationaux et internationaux.

En réponse à ce besoin, les moyens qu’A*MIDEX consacre à cette politique de soutien à la recherche interdisciplinaire constituent le fonds « Interdisciplinarité » qui fait l’objet de ce premier appel à projets.
Il couvre l’ensemble des domaines de la recherche et est ouvert à tous les champs scientifiques sans distinction. Il est réservé à la communauté scientifique d’AMU et de ses partenaires dans le cadre d’A*MIDEX sur le site d’Aix-Marseille.
Les projets « Interdisciplinarité » proposés pourront concerner des recherches fondamentales ou plus finalisées, mais aussi des travaux menant à des innovations, en lien avec des partenaires socio-économiques, dans les 5 axes thématiques prioritaires d’A*MIDEX : Énergie ; Environnement, planète et univers ; Santé et sciences de la vie; Sciences et Technologies ; Sociétés, cultures et échanges.

Objectifs du fonds « Interdisciplinarité » :
- Soutenir des projets de recherche interdisciplinaires
- Favoriser l’audace scientifique et la résolution de questions nouvelles par l'interdisciplinarité
- Susciter l’émergence de nouveaux champs interdisciplinaires voire de nouvelles disciplines
- Inciter à la production de connaissances potentiellement fécondes en termes d’innovation
- Maximiser l’impact sur le site d’Aix-Marseille en termes d’accroissement des connaissances, d’importance des résultats visés par les projets de recherche soutenus et de développement d’interactions durables entre disciplines
- Améliorer le positionnement du site d’Aix-Marseille en termes d’innovation interdisciplinaire et de rayonnement international.

Champ de l’appel à projets « Interdisciplinarité » :
- Tous domaines scientifiques, tous thèmes interdisciplinaires, dans les 5 axes thématiques prioritaires d’A*MIDEX
- Recherche fondamentale ou appliquée, y compris finalisée et partenariale.

Financement :
1.6 M€ afin de financer un nombre restreint de projets.
Les dépenses de personnels non permanents, de fonctionnement et d’équipements légers sont éligibles.

Durée du financement : 2 ans éventuellement prolongeables à 3 ans.
Une évaluation est prévue 18 mois après le commencement opérationnel du projet, afin de

mesurer la pertinence de la démarche et de juger si elle peut être poursuivie, ou doit être réorientée ou élargie.

Sélection :
Un jury international sera sollicité pour évaluer les projets soumis et proposera un classement. Le Comité de Pilotage A*MIDEX sélectionnera les projets lauréats en fonction des recommandations du Jury et des objectifs stratégiques d’A*MIDEX.

Critères de sélection :

- Nouveauté de la problématique et/ou de l’approche proposée
- Originalité et pertinence du montage interdisciplinaire
- Résultats scientifiques déjà obtenus par les équipes impliquées dans le projet
- Impact potentiel, fondamental et/ou appliqué du projet
- Potentiel du projet en termes d’impact socio-économique et de rayonnement international
- Pertinence et valeur ajoutée du projet pour AMU et ses partenaires sur le site d’Aix-Marseille

Date limite de soumission des projets : 31 mai 2013 à 17h, heure de Paris.

Modalités de soumission : soumission en ligne du dossier au format pdf sur le site http://amidex.univ-amu.fr/

Pour tout renseignement : amidex-direction@univ-amu.fr

Modèle de dossier de soumission
A*MIDEX – AAP Interdisciplinarité

Important : Ce document unique ne doit pas dépasser 25 pages (le corps du texte devant être en police de taille 11, interligne 1.5, marges normales, format A4), à rédiger en anglais pour les experts internationaux (en cas de dépôt du dossier en français, sa traduction en anglais devra être remise sous 15 jours suivant la date de clôture de l'AAP).

Couverture du dossier de candidature :
La première page du dossier devra comporter les éléments suivants :

I/ Acronyme du projet/ Acronym of the project
II/ Titre du projet/ Project title
III/ Coordinateur du projet/ Project PI
IV/ Axe(s) thématique(s) prioritaire(s)/ Priority theme(s)
1 Energie/ Energy
2 Environnement, Planète & Univers/ Environment, Planet & Universe
3 Santé & Sciences de la Vie/ Health & Life Sciences
4 Sciences & Technologies Avancées/ Sciences & Advanced Technologies
5 Sociétés cultures et échanges/ Societies, cultures and exchanges
V/ Financement demandé / Requested funding

Structure du dossier de candidature :
Le dossier devra suivre la structure suivante :

I/ Sommaire/ Table of contents
II/ Résumé non-confidentiel de la proposition/ Non-confidential executive summary (1 page)
III/ Contexte, positionnement interdisciplinaire et objectifs du projet/ Context, interdisciplinary position and objectives of the project
IV/ Programme scientifique et technique, Organisation du projet / Scientific and technical program, project organization **:** *Programme, management, tâches, calendrier des tâches, livrables et jalons/ Scientific program, management, tasks, tasks schedule, deliverables and milestones*
V/ Description des équipes impliquées/ Description of the teams involved
VI/ Stratégie de valorisation (le cas échéant)/ Exploitation of results (if necessary)
VII/ Impact potentiel du projet pour le site/ Potential impact of the project for the site
VIII/ Justification des moyens demandés/ Scientific justification of required means
IX/ Références bibliographiques/ Bibliographical references

Les CV des équipes impliquées ainsi que des éléments complémentaires pourront être joints si nécessaire dans un document en annexe, ce document devant être de taille raisonnable et ne pas excéder la longueur du dossier limité à 25 pages.